



Une porte d'entrée unique pour référer vos patients vers un SERVICE SPÉCIALISÉ

Médecins omnipraticiens pratiquant dans l'ouest* de Montréal, vous pouvez maintenant utiliser le **Centre de répartition des demandes de service (CRDS) de l'Ouest** pour référer vos patients.

L'offre de services du CRDS de l'Ouest est évolutive. Consultez régulièrement le site Web du CSSS de votre territoire pour plus de détails.

* Les territoires suivants sont couverts par le CRDS de l'Ouest : CSSS Cavendish, CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle, CSSS de la Montagne, CSSS de l'Ouest-de-l'Île et CSSS du Sud-Ouest-Verdun.

C'est simple et efficace!

1. Complétez en ligne **ou** imprimez et remplissez à la main le formulaire de demande de service spécialisé accessible sur le site web du CSSS de votre territoire (zone médecins).
2. Envoyez votre demande en ligne **ou** par télécopieur au **514 732-5121**.
3. Un accusé de réception vous sera acheminé et un responsable de la prise de rendez-vous du CRDS de l'Ouest communiquera avec votre patient dans les **72 heures** pour confirmer la réception et le traitement de la demande de service spécialisé.

Quels sont les avantages?

Pour les médecins :

- prise en charge rapide et expérience de soins améliorée pour le patient;
- plus besoin de chercher et de faire plusieurs téléphones pour trouver un endroit où envoyer votre patient pour une consultation spécialisée;
- assurance que la demande de service spécialisé sera traitée selon la priorité clinique du patient.

Comment les demandes sont-elles traitées?

Les demandes de service spécialisé sont traitées selon les critères suivants :

1. priorité clinique identifiée par le médecin référent;
2. proximité du lieu de résidence du patient.

Pour des renseignements additionnels, communiquez avec le CRDS de l'Ouest au 514 766-0546, poste 55121. Cette ligne téléphonique est réservée aux professionnels de la santé et aux médecins.